



Programme – Cours de sécurité sociale

SÉCURITÉ SOCIALE

Le domaine des assurances sociales est en Suisse d'une grande complexité et, pour certaines branches, en évolution constante. Cette formation d'une durée totale de six jours permet de se familiariser avec les principaux régimes, publics et privés, des assurances sociales suisses.

OBJECTIFS

À l'issue de ces cours, le participant aura acquis les notions fondamentales dans les différentes branches constituant le système suisse de sécurité sociale et saura en comprendre l'évolution actuelle.

PUBLIC-CIBLE

Ces cours sont essentiellement destinés aux chefs d'entreprises, aux responsables de PME, à leurs collaborateurs en charge des ressources humaines ou à toute autre personne désireuse de se familiariser avec le domaine des assurances sociales.

CONTENU

Assurance de base:

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- Assurance-invalidité fédérale (AI)
- Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG/AMat)
- Allocations familiales (AF)
- Prévoyance professionnelle et prévoyance individuelle (LPP)
- Assurance-maladie perte de gain (APG) et Assurance-accidents (AA)
- Assurance-maladie (AMal) et Assurance-chômage (AC)

Les cours sont donnés sur six jours.

MÉTHODOLOGIE

Les cours revêtent la forme d'exposés, basés sur une documentation fournie aux participants, et sont ponctués d'exemples et de cas pratiques.

INTERVENANTS

JOSE DIAZ

Chef de groupe, Office cantonal de l'emploi, Office régional de placement

JEAN-MARC GUINCHARD

JMG, Consultant Indépendant

ANNE-SOPHIE LATOUR CHARPIÉ

Juriste à la CIEPP, Titulaire du brevet d'avocat

KATARZYNA MICHALAK

Juriste à la CIEPP, Docteure en droit de l'Université de Genève, LL.M. droit européen et droit international économique

CHRISTINE WEBER-FUX

Juriste au Service juridique FER CIAM, caisse AVS de la FER Genève, Titulaire du brevet d'avocat

ROXANE ZAPPELLA

Juriste au Service d'assistance juridique et conseils de la FER Genève (SAJEC), Titulaire du brevet fédéral en assurances sociales, titulaire du brevet fédéral de formatrice d'adultes, ancienne vice-présidente au Tribunal des Prud'hommes de l'arrondissement de Lausanne



ASSURANCES DE BASE

2 jours :

ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS (AVS)

ASSURANCE-INVALIDITÉ FÉDÉRALE (AI)

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN EN CAS DE SERVICE ET DE MATERNITÉ (APG/AMat)

ALLOCATIONS FAMILIALES (AF)

- Historique
- Les personnes assurées: assujettissement obligatoire, exceptions, assurance facultative, conventions internationales et accords bilatéraux
- Le financement: cotisations des salariés, des indépendants et des personnes sans activité lucrative, procédure de perception
- Les prestations AVS/AI: compte individuel, conditions générales du droit aux prestations, conséquences des accords internationaux, remboursement des cotisations, droit à la rente de vieillesse et de survivants, prestations et procédures de l'AI, principes à la base du calcul des rentes AVS/AI
- Les allocations APG/AMat : systèmes fédéraux, complément maternité et adoption genevois en cas de service et en cas de maternité
- Les allocations familiales: système suisse, régime genevois, conséquences des accords bilatéraux
- L'organisation et le contentieux

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE (LPP)

2 jours :

- Bases juridiques
- Organisations et institutions
- Champ d'application: assurances obligatoire et facultative des salariés et des indépendants, salaires soumis et cotisations
- Prestations de vieillesse, d'invalidité, pour survivants, de libre passage
- Organisation financière: dispositions sur les placements, fonds de garantie, institution supplétive
- Dispositions fiscales
- Contentieux et dispositions pénales
- Le 3^e pilier lié
- Le 3^e pilier libre

ASSURANCE-MALADIE PERTE DE GAIN (APG) ET ASSURANCE-ACCIDENTS (AA)

1 jour :

Ce cours traite de deux thématiques d'une demi-journée chacune.

ASSURANCE-MALADIE PERTE DE GAIN (APG)

- Généralités
- Régime légal et régime dérogatoire au sens du code des obligations
- La loi sur le contrat d'assurance (LCA)
- Prestations en cas de perte de gain maladie dans le régime LCA
- Assurance perte de gain collective en cas de maladie
- Libre passage et assurance individuelle en cas de maladie
- Primes
- Coordination avec les assurances sociales



ASSURANCE-ACCIDENTS (AA)

- Généralités sur l'assurance-accidents obligatoire
- Champ d'application personnel
- Début et fin de l'assurance
- Risques assurés
- Prestations
- Organisation : CNA, autres assureurs
- Financement : réglementation, primes

ASSURANCE-MALADIE (AMaI) ET ASSURANCE-CHÔMAGE (AC)

1 jour :

Ce cours traite de deux thématiques d'une demi-journée chacune.

ASSURANCE-MALADIE (AMaI)

- LAMaI: loi et ordonnances
- Assureurs
- Fournisseurs de prestations
- Catalogue des prestations
- TARMED
- Primes individuelles – franchises
- Conséquences de l'assurance maladie et accords bilatéraux : régime particulier pour les frontaliers
- Branches complémentaires – régime LCA (OFAP)

ASSURANCE-CHÔMAGE (AC)

- Droit de l'assurance-chômage
- Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail
- Indemnités en cas d'insolvabilité